

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Tros mois... 9

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33;

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 50 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction...

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAL-LAVIÈRE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 14 Février 1881.

Bulletin politique.

Sous ce titre : Reprise des hostilités, le Gaulois annonce que le gouvernement va continuer sa campagne de persécution contre les anciens collèges des Jésuites.

Nous connaissons les faits dont parle le Gaulois, mais nous avions jugé bon de n'en pas parler encore; il n'y a plus lieu de garder le silence.

Non seulement le gouvernement menace les écoles de Paris, mais il menace aussi toutes les autres. M. Ferry prétend avoir le droit de fermer tout établissement d'instruction où, parmi les professeurs ou employés, se trouveraient à n'importe quel titre des Jésuites en nombre quelconque.

Voici l'article du Gaulois; on pourrait sans doute y signaler quelques erreurs de détail, mais, pour le fond, il nous paraît exact :

« Lundi dernier, un inspecteur de l'instruction publique s'est présenté chez M. Chevriot, directeur du collège libre de la rue de Madrid, naguère encore dirigé par les religieux de la compagnie de Jésus.

« L'émissaire de M. Jules Ferry était porteur d'un message verbal dont voici la substance :

« — Monsieur, dit-il à M. Chevriot, M. le ministre de l'instruction publique m'a envoyé vers vous pour vous transmettre une communication à laquelle ma qualité d'inspecteur donne un caractère officiel.

« Malgré les décrets qui ont prononcé la dissolution de la compagnie de Jésus, vous employez dans votre établissement, à titre de professeurs, de répétiteurs, d'administrateurs, des personnes appartenant à l'ordre dissous.

« M. le ministre de l'instruction publique entend que cette situation irrégulière prenne fin. Donc, le 4^{er} avril, les personnes que je viens d'indiquer devront avoir quitté leurs fonctions et s'être éloignées de votre établissement.

« Passé ce délai, le gouvernement, si ses prescriptions ne sont pas exécutées, se verra forcé d'user des mesures coercitives que la loi met à sa disposition.

« M. Chevriot, après cette communication, voulut présenter quelques observations. La société du collège de la rue de Madrid est une société civile. Les professeurs qu'elle emploie résident au dehors, dans leurs domiciles particuliers, et ils ne viennent au collège qu'aux heures de classes; un seul membre de l'ancienne compagnie de Jésus demeure dans l'établissement: c'est l'économe. Mais sa présence, qui n'a jamais été cachée à l'administration, ne peut suffire à constituer un délit.

« L'inspecteur interrompit, au milieu de ses observations, l'honorable directeur du collège, et lui dit textuellement qu'il était venu pour lui faire connaître une décision de M. le ministre de l'intérieur, et qu'il lui était défendu de discuter le bien ou le mal fondé de cette décision.

« Puis l'inspecteur se retira. Le lendemain de cette visite, c'est-à-dire mardi, M. Chevriot, doutant encore, se présenta au ministère de l'instruction publique et, sur-le-champ, obtint une audience de M. Gérard, vice-recteur de l'Académie de Paris.

« M. Gérard confirma à son visiteur la communication qui lui avait été faite la veille. Lui aussi refusa d'écouter les observations de M. Chevriot, objectant qu'il n'avait pas qualité pour les juger et qu'il fallait les porter auprès de M. le ministre de l'instruction publique.

« Confirmé dans ses inquiétudes, le directeur du collège de la rue de Madrid s'empressa d'aviser son conseil d'administration. Hier, les administrateurs se sont réunis. Aucune décision n'a été prise.

« Le collège de la rue de Madrid n'est pas seul menacé de l'arbitraire de M. Jules Ferry. En même temps qu'un émissaire officiel se présentait chez M. Chevriot, M^{rs} Desforges, directeur du collège de la rue de Vaugirard, M. l'abbé Darblade, directeur de l'école préparatoire de la rue des Postes, et M. l'abbé Crampon, directeur du collège de Reims, recevaient chacun une sommation pareille.

« Il faut donc aux directeurs et administrateurs de ces quatre collèges combiner leur action pour adopter une attitude commune.

« A quelque parti que ces messieurs se rangent, qu'ils cèdent ou qu'ils obligent les agents du pouvoir à arracher des professeurs de leur chaire, l'opinion publique n'en condamnera pas moins l'ignominie de ce ministère pour qui avoir été Jésuite constitue un cas d'incapacité irrémédiable.

L'IRLANDE

EN FACE DE L'ANGLETERRE.

On parle beaucoup en France et en Angleterre de la conduite étrange et, en apparence, inexplicable des députés irlandais, des obstructionnistes, comme on les appelle de l'autre côté de la Manche.

Pour bien se rendre compte de l'exaspération des Irlandais, il ne suffit pas de se rappeler la famine qui vient périodiquement désoler leur pays, ou la misère qui est le sort inévitable du plus grand nombre. Le mal a des racines plus profondes.

Pour l'Irlande, l'Angleterre, c'est l'ennemi. Jamais l'Irlande ne pardonnera à ses vainqueurs les injustices, les cruautés, les meurtres, les confiscations dont elle a été la victime. Un grand acte de réparation serait nécessaire pour réconcilier les deux îles que, par une amère ironie, les Anglais appellent les sœurs; malheureusement, il n'en est pas question. Du moment qu'il s'agit d'opprimer l'Irlande et de lui refuser toute liberté, toute justice, Whigs et Thorys oublient leurs divisions intestines et se trouvent d'accord.

L'Irlande est dans le cas de légitime défense; et si les députés irlandais ont tort dans la forme, ils ont raison dans le fond. Ils ne veulent pas être esclaves, ils réclament l'égalité, ils entendent jouir des mêmes privilèges, des mêmes libertés que les Anglais. Fera-t-on jamais droit à leurs légitimes réclamations? Il est permis d'en douter. Du moins, ils se serviraient de tous les moyens légaux en leur pouvoir.

L'antipathie de l'Irlande pour l'Angleterre date de la Conquête, mais elle s'est surtout accentuée à l'époque de la Réforme. Les fameuses lois pénales (1), édictées sous le règne d'Elisabeth, avaient trois buts principaux: enlever au peuple irlandais ses croyances religieuses, en le privant de ses droits civils, en prenant ses écoles et en persécutant son clergé; supprimer le commerce et l'industrie du pays; confisquer les biens des propriétaires au profit des Anglais.

La législation pénale du règne d'Elisabeth ajouta l'antagonisme religieux à l'antagonisme de race. Toutefois, cette législation n'aurait pas produit tout son effet si les catholiques avaient été libres d'acquiescer et de posséder, s'ils avaient conservé leurs droits civils et politiques. On leur interdit de siéger au Parlement; on leur enleva le droit de vote, on les exclut des corporations de la magistrature, du barreau, du jury, des conseils de paroisse, etc. Ils n'avaient pas le droit d'avoir des armes, on pouvait à tout

(1) Les détails qui suivent sont empruntés en partie à un article de M. Charles Russell, publié dans le Daily Telegraph.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE. (Suite.)

La vieille dame, cependant, avait achevé de prendre son potage. Elle s'excusa encore en disant: — Combien je suis confuse que le dévouement de cette bonne fille m'ait obligée à me montrer si sans-façon. Elle craignait que je ne fusse fatiguée, car mon fils ne doit rentrer ce soir que vers huit heures, et je l'attends toujours pour dîner.

— Sur ses cartes, qui m'ont guidés vers vous, j'ai vu qu'il est avocat, dit la marquise. — Oui. Le cher enfant aurait mieux aimé porter l'épée que la toge. Il avait d'abord résolu d'entrer à Saint-Cyr. Mais il y a dans la vie des circonstances avec lesquels on ne discute pas...

Un sourire passa sur ses lèvres. — Vous avez du moins le bonheur de le garder près de vous, dit M^{me} de Valbret.

— Ah! Madame, la parole que vous prononcez résume toutes les joies qui me restent. Dieu seul peut savoir l'étendue de la tendresse qu'il témoi-

gne à sa vieille grand-mère... car je ne suis que sa grand-mère, Madame, vous devez bien le penser.

La marquise inclina la tête. — Entre lui et moi, pauvre enfant, reprit l'infirmière, il y a deux tombeaux.

— Votre amour maternel ne s'est pas enseveli tout entier, dit la marquise. De chers liens vous attachent encore à ce monde.

— M'y attachent est le mot, car je m'étonne moi-même d'y demeurer. Voyez-vous, Madame, j'ai été comme le vieux chêne bien ébranlé, à moitié mort déjà, mais dont les derniers rameaux pouvaient encore servir à protéger de pauvres petites plantes. Puis les petites plantes ont grandi, et à leur tour elles enlacent si bien le vieil arbre qu'elles l'empêchent de tomber à terre.

— Et, tout en l'enlaçant, elles trouvent en lui leur soutien, répondit gracieusement la marquise. Vous avez donc plusieurs petits-enfants?

— Trois. Mon Étienne, le chef de la famille dans l'acception la plus étroite de ce titre; le droit d'aînesse, comme toute supériorité bien comprise, confère de rigoureux devoirs; puis, deux petites-filles, l'une de quinze ans, l'autre de treize seulement. Elles ont dû me quitter, à mon grand regret. A mon âge et avec mes infirmités, je n'aurais pu leur suffire. Leur frère les a placées au Sacré-Cœur.

— Il a très-bien choisi, dit la marquise, saisiss-

sant le sujet qui pouvait le plus souvent faire se manifester les opinions et les goûts de l'aïeule.

Elles parlèrent longuement de l'éducation, passèrent ensuite à des considérations sur la société et les habitudes actuelles, sur le niveau de la piété dans Paris; tous les sujets sérieux et surtout révélateurs furent abordés par M^{me} de Valbret.

Plus l'entretien se prolongeait, plus la marquise et la vieille dame se sentaient charmées l'une de l'autre. L'infirmière, surtout, paraissait si heureuse, que la marquise, malgré sa fatigue, laissait volontiers le temps s'écouler. Enfin, voulant, avant de prendre congé, amener la conversation sur les aptitudes du jeune homme, M^{me} de Valbret demanda :

— M. Le Mahouët, si distingué, si bon, doit avoir un cabinet très-fréquenté?

— Pas autant qu'il le souhaiterait, dit l'aïeule. Étienne est jeune, peu connu. Comme vous devez le penser, il n'est pas de ceux qui acceptent de plaider toutes les causes. Il veut être convaincu avant de chercher à convaincre. Il souffre facilement du larynx. Puis les incertitudes inhérentes à la profession d'avocat le fatiguent. Il voudrait bien échanger sa position, si noble qu'elle soit, contre une autre plus stable, plus calme, et qui nous permit de mettre dans notre vie un peu de régularité. Peut-être d'ici à peu de jours aura-t-il réussi. Je l'espère bien, surtout depuis quelques

heures.

— Serais-je indiscret en vous demandant vers quel but nouveau se dirigent ses efforts? J'aimerais à le savoir, pour aider à ses tentatives de mes plus ferventes prières.

— Il cherche à obtenir une place vacante au ministère de la justice.

— A-t-il beaucoup de protections?

— Une seule, mais qui sera toute-puissante. La marquise Valbret de Maulouars, belle-sœur du ministre, promet de s'employer pour lui. Je voudrais le voir rentrer pour lui annoncer cette heureuse nouvelle. Il n'aurait pas osé porter si haut ses espérances sans l'intervention d'un de ses amis qui s'est chargé de lui obtenir ce magnifique patronage. La marquise désire le voir ce soir même. Et il ne sait rien de tout cela! Quelles bonnes surprises l'attendent! Ah! vraiment, reprit-elle en tendant de nouveau la main à M^{me} de Valbret, je pourrai dire que cette journée gardait pour moi bien des douceurs sur lesquelles je ne comptais pas...

M^{me} de Valbret ne s'étonnait pas en entendant cette femme évidemment fière et discrète (elle l'avait bien vu à la manière dont avaient été repoussées ses premières ouvertures) descendre maintenant dans ces détails. La vive impression de sympathie qu'elle éprouvait devait être partagée, elle le sentait à l'accent pénétré de l'aïeule, et elle

moment faire des perquisitions dans leurs domiciles; ils n'étaient admis à servir ni dans l'armée ni dans la marine; il leur était interdit de posséder un cheval valant plus de 5 livres (125 fr.), et tout protestant était libre de s'emparer, moyennant cette somme, du cheval de son voisin catholique.

Imitant le procédé de Julien l'Apostat, on enleva aux Irlandais toute possibilité de faire instruire leurs enfants, et on leur défendit de les faire élever à l'étranger; on les mit dans la terrible alternative de choisir entre l'ignorance la plus complète ou une éducation qui faisait perdre la foi.

S'ils se livraient au commerce, on leur faisait subir mille vexations; on les empêchait de prendre des apprentis; on exigeait d'eux des impôts exceptionnels.

Un catholique ne pouvait acheter une propriété ou la recevoir en héritage, ou l'affermir pour plus de 31 ans; et si un fermier donnait à sa terre une plus-value dépassant une certaine proportion avec le taux de location, le premier protestant qui s'en apercevait avait le droit de prendre sa place.

Un catholique ne pouvait faire un testament, et, s'il possédait quelque chose, à sa mort, on partageait le tout en parties égales entre ses enfants; ou, si l'un d'eux se faisait protestant, il recevait tout l'héritage à l'exclusion de ses frères.

En 1650, la situation commerciale de l'Irlande était des plus prospères, elle entretenait un commerce actif avec l'Amérique. En 1663, une loi interdit l'importation des marchandises européennes dans les colonies anglaises, excepté par des vaisseaux anglais; encore fallait-il que ces vaisseaux eussent été construits en Angleterre et que l'équipage fût anglais.

En 1696, on alla plus loin: on défendit d'importer aucune marchandise coloniale directement en Irlande. A cette époque, l'exportation du bétail irlandais était devenue une source de richesse pour le pays; sur la plainte de propriétaires anglais, les lois de 1665 et de 1680 défendirent de laisser sortir d'Irlande non-seulement le bétail, mais aussi le beurre et le fromage.

L'Irlande, se soumettant à des lois si dures, se livra à l'élevage des moutons, et, en quelques années, les manufactures de laine firent naître un commerce florissant. La jalousie anglaise se réveilla. On imposa des droits d'exportation, et comme ces droits étaient impuissants à ruiner le commerce des Irlandais, une loi défendit à ceux-ci en 1699 d'exporter leurs laines. Ce fut un coup de foudre. Cette industrie occupait de vingt à trente mille ouvriers.

Autrefois, chaque chef de clan ou tribu en Irlande représentait les familles placées sous ses ordres; il possédait la terre en leur nom et ceux qui lui obéissaient conservaient leurs droits respectifs. La reine Elisabeth obligea les chefs de clan à céder toutes les terres d'Irlande à la Couronne qui les leur rendit, mais en abrogeant les anciens droits des différents membres de chaque clan. De la sorte, les chefs s'enrichirent et les droits de ceux que jusqu'alors ils avaient protégés furent sacrifiés. C'était une première injustice. De plus, dans ces temps troublés,

il était facile de porter plainte contre les concessionnaires; de là des confiscations nouvelles; les propriétés passaient en d'autres mains.

Les confiscations continuèrent sous le règne des successeurs d'Elisabeth et presque toutes les terres d'Irlande furent ainsi violemment enlevées à leurs maîtres légitimes. Remarquons bien que les propriétaires n'étaient pas seuls lésés; les fermiers se voyaient du même coup frustrés de leurs droits, de sorte que la population entière d'Irlande a été peu à peu victime de la plus révoltante injustice. Actuellement le sol de l'Irlande est entre les mains de quelques grands propriétaires n'y résidant jamais et laissant l'exploitation de leurs terres à des *middlemen*, qui, à leur tour, les livrent à d'autres agents; le tenancier doit nourrir toutes ces tyrannies successives qui s'enrichissent à ses dépens et se montrent d'une dureté inexorable à son égard.

Comment s'étonner qu'une animosité tantôt secrète, tantôt ouverte, ait toujours régné entre le peuple et les nouveaux propriétaires; que ceux-ci aient toujours été regardés comme des usurpateurs, des étrangers, des ennemis; que, de leur côté, ils se soient vengés en traitant l'Irlande en pays conquis et les Irlandais comme une nation d'ilotes?

On me dira peut-être que les lois pénales sont tombées en désuétude à la fin du siècle dernier. C'est vrai, mais le mal est fait. Le peuple irlandais, peuple de héros et de martyrs, est appauvri; il voit toujours dans les Anglais les bourreaux de ses ancêtres et ses propres persécuteurs. Jamais l'Angleterre n'a cherché à réparer ses injustices; si elle n'édicte plus de lois pénales contre l'*Ille-Saur*, elle refuse insolument de panser ses plaies, d'écouter ses réclamations, de lui porter secours. Il a fallu toute l'énergie et toute l'opiniâtreté d'O'Connell pour obtenir, dans notre siècle, l'émancipation des catholiques, et ce n'est qu'en 1867 que le ministre Gladstone consentit à désétablir l'Eglise protestante irlandaise. Les députés irlandais sont trop peu nombreux pour obtenir les réformes que la justice la plus vulgaire réclame du Parlement anglais.

Aussi le peuple irlandais est à la misère; si la récolte des pommes de terre est mauvaise, il meurt de faim. L'Irlande se dépeuple rapidement; ses habitants vont demander à des pays plus hospitaliers le pain qu'on leur refuse chez eux; mais, partout où ils vont, ils emportent dans le cœur, avec l'amour de la religion et de la patrie, la haine de l'Angleterre.

Ajoutons que l'Irlande n'a jamais varié dans son attachement à la France. En 1870, les Irlandais battaient, dans les rues de Dublin, les marchands de journaux qui annonçaient nos premières défaites; on en a vu qui pleuraient au récit de nos désastres. Lorsque Rochefort, après son évasion, arriva d'Amérique à Dublin, il entendit retentir de tous côtés le cri: A bas Rochefort! Il y avait plusieurs jours que les ouvriers irlandais s'exerçaient à répéter ce cri en français; ils voulaient être bien compris de celui qu'ils regardaient à bon droit comme un ennemi de la France.

Enfin, dernièrement, ils ont fait une ovation aux Capucins expulsés du couvent de Nantes; ils sont fiers de leur donner asile. Jamais ce qui vient de se passer en France, au sujet des congrégations religieuses, ne sera possible en Irlande; la police anglaise ne pourrait mettre la main sur les religieux, qu'en passant sur les cadavres des catholiques irlandais.

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis samedi matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

Relativement à la loi sur la presse, il a été décidé que le gouvernement appuierait l'article établissant une pénalité pour les outrages envers le Président de la République, mais qu'il n'interviendrait pas dans la discussion de l'amendement Marcou, tendant à rétablir le délit d'outrages à la République.

Lors de la discussion de la proposition de M. Bardoux sur le scrutin de liste, le gouvernement appuiera la prise en considération.

Il a été décidé, en outre, que M. Constans, ministre de l'intérieur, déposerait sur le bureau de la Chambre un projet de loi portant ouverture d'un crédit de un million destinés à venir en aide aux victimes des dernières inondations.

Les troubles qui se manifestent dans la République d'Andorre ont motivé depuis quelques jours des dépêches diplomatiques d'une certaine importance.

Au ministère des affaires étrangères, on considère la situation comme extrêmement grave, quant aux suites qu'elle peut amener. On craint que la querelle de l'Andorre ne soit le pendant de l'affaire de Tunis.

On s'attend à ce que le gouvernement espagnol fasse occuper militairement le territoire Andorran, ce qui obligerait la France à prendre immédiatement les mêmes dispositions.

La commission d'enquête Cissey a examiné vendredi les documents demandés au ministère de la guerre. La complète honorabilité du général de Cissey est un fait établi.

M. Dugué de la Fauconnerie écrit aux électeurs républicains de Mortagne une lettre qui se termine ainsi:

« Ma candidature, à moi, a ce grand mérite que sur mon nom pourrait se faire l'apaisement, dans nos communes, par la réconciliation des deux branches de la grande famille démocratique se fusionnant en un seul groupe: les bleus, et n'ayant plus désormais en face d'elles qu'un autre groupe: les blancs!

» Cette paix, voulez-vous qu'elle se fasse?

Vous savez bien que le mandat que vous donnerez dimanche à votre député, vous ne le lui donnerez que pour six mois.

» Eh bien, dans six mois, vous verrez ce que vous avez à faire, et vous pourrez être certains que je m'inclinerai alors devant la discipline, quelle qu'elle soit, du parti dans lequel j'entre, avec l'intention de rendre des services et non de créer des embarras.

Quelques percepteurs de l'Ouest et du Midi se sont plaints à leurs chefs les plus élevés, et même à M. le ministre des finances, d'être l'objet d'une enquête qui pouvait les déconsidérer dans leurs communes.

M. le ministre de l'intérieur, étant avisé de ces récriminations, a déclaré qu'il approuvait la surveillance des préfets vis-à-vis de ces fonctionnaires, dont un grand nombre faisaient encore, auprès de leurs administrés, de la propagande contre les institutions actuelles. (Estafette.)

D'après le *Temps*, on a objecté à M. Gambetta qu'un des inconvénients du scrutin de liste était de subordonner la liste aux comités urbains; et M. Gambetta a répondu qu'on pourrait constituer des comités départementaux composés des conseillers généraux et d'arrondissement et des délégués de tous les conseils municipaux.

Différents préfets et sous-préfets se payent le luxe de dettes criardes qui motivent de vives réclamations au ministère de l'intérieur.

M. Constans veut faire cesser cet abus en menaçant de révocation ceux des fonctionnaires de son département contre lesquels des réclamations d'argent seraient adressées.

Les notabilités du parti socialiste organisent en ce moment une réunion qui doit avoir lieu prochainement à Paris, et à laquelle seront convoquées les sommités du parti des principales grandes villes.

La date de cette réunion sera fixée lorsque toutes les adhésions auront été reçues.

Nous empruntons au *Temps* la dépêche suivante, analysant un article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* sur la politique de M. Gambetta:

« Vienne, 11 février.

» Le télégraphe nous a annoncé que la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, de Berlin, a publié dans son numéro de mercredi matin un long article dirigé contre ce qu'elle appelle « la politique gambettiste. »

» D'après la feuille officielle, M. Gambetta, depuis son discours à Cherbourg, songerait uniquement à être considéré comme « l'homme de la revanche. »

» Le ton de journaux inspirés par lui et ses amis, les discours de ses plus fidèles

savait que, parfois, l'attrait qui pousse deux âmes l'une vers l'autre peut agir plus promptement que l'habitude des relations.

— Je ne désespère pas de faire un jour plus complète connaissance avec M. Le Mahouët, reprit-elle. En attendant, je vais demander à Dieu qu'il bénisse son entreprise.

— C'est déjà la bénir de lui donner une protectrice comme la marquise de Valbret, dit la vieille dame. Vous devez le savoir, car le seul nom de cette femme admirable inspire le respect non-seulement dans notre quartier, qui est le sien, mais dans tout Paris.

La marquise n'avait pas compté sur cette conclusion de ses paroles. Elle essaya de se lever. Mais il ne lui devenait pas facile d'arrêter ce que, sans le vouloir, elle avait provoqué.

— Elle doit être moins âgée que moi de huit ou dix ans, continua l'aïeule. Je me souviendrai toujours d'avoir longtemps causé avec elle à un bal que donnait M. de Polignac. Elle était alors toute jeune mariée. Elle était belle comme un ange.

— Sous la Restauration? dit M^{me} de Valbret saisie du plus vif intérêt. Il y a de cela bien longtemps! Elle doit avoir, comme nous, vieilli et souffert.

— Je ne l'ai plus revue, dit l'aïeule. Peu de temps après, la conquête d'Alger m'enleva mon mari qui était colonel. Je me retirai alors dans ma

famille pour élever plus paisiblement mes enfants. Hélas! bientôt il ne me resta qu'une fille. Je revins plus tard à Paris quand elle fut mariée à M. Le Mahouët. Bien des tristesses nous ont fixés ici, moi et mes petits-enfants; je ne connais plus maintenant que par oui-dire les personnes et les choses du dehors. Je sais cependant que cette jeune femme radieuse, favorisée de toutes les fortunes et de toutes les joies, a connu aussi le poids de la croix et qu'elle l'a porté avec courage. Son père et sa mère ont été victimes du choléra. Son mari est mort par suite d'une chute de cheval. Elle avait eu un fils après douze ans de mariage. Elle l'a perdu aussi, il était religieux...

La marquise, les mains jointes et serrées, écoutait, en proie à une poignante émotion. Entendre raconter sa propre histoire, avec une sympathique pitié, par ceux-là mêmes à qui l'on cherche à donner des consolations!... La vie garde parfois de ces rapprochements étranges qui s'accomplissent sous le doigt de Dieu...

La vieille dame reprit:

— On dit que le jeune de Valbret est mort sans avoir commis une faute volontaire. De grandes grâces ont déjà été obtenues sur sa tombe, paraît-il.

Puis, inclinant la tête, elle ajouta lentement:

— Être la mère d'un saint, ce n'est pas une petite gloire.

Des larmes qu'il lui fut impossible de contenir

jaillirent des yeux de la marquise. L'infirmes se redressa surprise, inquiète...

— Pardonnez-moi, dit M^{me} de Valbret, c'est parce que... moi aussi, j'ai perdu un fils.

— Mon Dieu! dit l'aïeule, combien je regrette...

— Oh! ne regrettez rien! D'ailleurs, vous n'avez pas rappelé un souvenir qui ne me quitte jamais.

Il y eut un moment de silence. Partagée entre la compassion et la crainte de parler mal à propos, la vieille dame n'osait plus rien dire. Enfin la marquise reprit:

— Vos petites-filles se plaisent-elles bien au Sacré-Cœur?

— Autant qu'elles peuvent se plaire où leur grand-mère n'est pas. Elles sont si affectueuses! Voici Thérèse, la plus jeune, dit-elle en tendant à M^{me} de Valbret une des photographies placées sur le guéridon.

Un joli visage, intelligent et mutin, se montra aux yeux de la marquise.

— Et voici ma Cécile, une petite femme déjà par la raison.

La main presque transparente de l'infirmes tendit un second cadre contre lequel un petit objet se heurtait par derrière. M^{me} de Valbret vit se dessiner un beau et calme visage où les charmes de l'adolescence se nuançaient d'une précoce gravité.

— C'est le portrait vivant de son frère, dit l'aïeule, répondant ainsi sans le savoir à l'impres-

sion de M^{me} de Valbret.

— Elle doit être charmante, à en juger par sa physionomie, dit la marquise.

Instinctivement, elle retourna le cadre pour mieux le présenter en le rendant à la vieille dame. L'objet qui retombait par derrière parut alors à ses regards. C'était un médaillon en lapis-lazuli sur lequel du sable de diamants formait de petits motifs.

Le geste par lequel la marquise tendait le portrait à l'aïeule s'arrêta brusquement. M^{me} de Valbret feignit d'étudier le visage de M^{me} Le Mahouët tandis que, repoussant le médaillon dans le creux de sa main gauche, c'était lui qu'en réalité elle examinait. Un court moment lui suffit. Elle prit son parti: il lui fallait absolument le mot de cette énigme. Une idée subite, saisissante, venait de se dresser dans son esprit.

— Madame, dit-elle, oserais-je vous demander si ce médaillon a toujours appartenu à M^{me} Le Mahouët?

— Non, dit l'aïeule.

Puis elle ajouta tristement:

— Je voudrais même bien qu'elle ne l'eût jamais possédé, puisqu'il lui rappelle une séparation. Pourquoi me faites-vous cette question, Madame?

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.

lieutenants ne laissent subsister aucun doute sur ce point que Gambetta songe à précipiter rapidement dans un courant belliqueux le vaisseau de l'Etat qui est resté depuis dix années dans des eaux pacifiques ».

La Gazette de l'Allemagne du Nord cite notamment le discours prononcé par M. Spuller à Vitry-le-Français, et dans lequel ce lieutenant de M. Gambetta a développé cette idée que « la France ne peut être condamnée à renoncer au souverain bien des nations et des individus, à l'espoir de retrouver le bonheur perdu, et dans le cas présent, dit le journal berlinois, « ce bonheur, c'est l'Alsace et la Lorraine. »

Après avoir fait allusion encore à l'attitude belliqueuse d'un journal de province qu'elle ne nomme pas et qui aurait eu le tort d'appeler M. Gambetta « le seul homme que craigne M. de Bismark », la Gazette de l'Allemagne du Nord termine ainsi :

« Nous pourrions multiplier les exemples. Nous nous contenterons pour aujourd'hui de ceux que nous avons cités. Nous nous réservons, dans un article ultérieur, de revenir sur l'accueil que la France a fait à cette dernière phase de la politique de M. Gambetta. »

Cet article contre M. Gambetta a produit ici une vive sensation et a même amené une baisse à la Bourse. »

M. Gambetta, M. Spuller et les autres suivants du maître peuvent voir maintenant combien leurs paroles sont imprudentes et de quelle manière elles sont interprétées à Berlin.

Le Mercure aptésien rend fort spirituellement compte des embarras que rencontre le gouvernement pour constituer la municipalité de la ville d'Apt :

« Il y a un maire qu'on ne veut pas en haut et qu'on désire en bas; il y en a un autre qu'on ne désire pas en bas et qu'on veut en haut; il y en a d'autres qu'on ne veut ni en haut ni en bas, un autre qu'on veut laisser seul en haut et que d'autres veulent faire rester en bas, de telle sorte que la situation devient intolérable et menace de finir par une dissolution générale. »

Conseillers, laissez-vous conseiller; vous paraissez en avoir besoin; mais, de grâce! donnez un père à la famille aptésienne et un maire à la République. »

On écrit de Bourg au Salut public de Lyon :

Aux dernières assises de l'Ain, présidées par M. le conseiller Monpela, a comparu un juge de paix des nouvelles couches, nommé Beccat, accusé d'attentat aux mœurs. L'affaire a été jugée à huis clos.

M. Aillod, procureur de la République, chargé de soutenir l'accusation, a rempli sa tâche avec dignité et avec une vigoureuse éloquence.

« Il est poignant, dit-il, de voir un magistrat sur les bancs infamants de la cour d'assises. Il nous est pénible d'accuser ici celui dont nous devrions être le protecteur; mais nous ne faillirons pas à notre devoir! Nous, magistrat, demandons une condamnation pour Beccat, qui a déshonoré, qui a souillé sa robe de magistrat. »

A un moment où M. le procureur de la République rappelait les actes indécentes qui ont motivé l'accusation, Beccat ayant souri, s'attira cette foudroyante apostrophe :

« Ah! cela vous fait rire, sinistre vieillard! J'avais quelque tristesse à vous voir ici: je n'ai plus que de la honte et de l'humiliation. »

C'est vous qui riez, cynique vieillard, vous qui disiez à vos co-détenus dans la prison de Bourg: « C'est moi qui suis le juge de paix. Autrefois, j'informais contre les autres; aujourd'hui, on informe contre moi. »

Beccat a été condamné à deux ans d'emprisonnement.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 février.
Le marché est beaucoup plus ferme. Notre 5 0/0 se traite à 119.60 et 119.57 1/2. On est à 88.50 sur l'Italien.
Il y a progression sur l'action du Suez de 1,570 à 1,595. L'action du Crédit lyonnais se rétablit à 1,120 dans ces trois jours. L'action du Crédit

foncier est fort demandée pour compte des portefeuilles. Elle part de 1,630 et s'élève sans réaction à 1,640. On se munie également d'actions du Crédit foncier et agricole d'Algérie dont les cours sont très-favorables.

La Banque de Paris est à 1,220. Le mouvement se développe sur le Crédit mobilier français à 727.50.

La Société de dépôts et de comptes courants fait 710. La Banque de prêts à l'industrie est solidement établie à 610. La Banque de dépôts et d'escompte enregistre des achats à 525.

Les demandes affluent en grand nombre à la Rente mutuelle pour les obligations de 100 francs 5 0/0 de cette société. Ce placement est des plus avantageux et en même temps très-rémunérateur.

La Banque nationale est à 626. On cherche à obtenir le Crédit parisien à 512.50 et 515.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La Loire a recommencé à croître depuis deux jours. Hier matin, elle était à 3^m 50 à l'échelle du pont Cessart; aujourd'hui lundi (midi) elle est à 3^m 65.

Soulanger. — Samedi dernier, vers 4 heures du soir, la tempête a causé un affreux accident à Soulanger, canton de Doué. La nommée Louise Veger, épouse Auguste Beaumont, rentrait chez elle avec une charge de chaume pour penser son bétail, lorsqu'en passant près d'un mur de clôture, celui-ci s'effondra sur elle et la tua sur le coup. Son mari, qui l'accompagnait à distance, a pu la retirer, aidé d'un passant. La tête et tout le corps étaient affreusement mutilés. Cette malheureuse femme n'était âgée que de 26 ans.

Montilliers. — Mercredi, 9 février, le jeune Pierre Boudairon, âgé de 28 mois, s'est noyé accidentellement dans une fosse profonde d'un mètre, à quelques pas de la maison de ses parents, au village des Petites-Tonnières, commune de Montilliers, canton de Vihiers. Trompant la surveillance d'une femme qui soignait sa mère malade, il sortit de la chambre, et, quelques instants après, ne le voyant pas revenir, cette femme se dirigea vers la fosse et aperçu le corps du malheureux petit imprudent. Il ne donnait plus aucun signe de vie, et les soins du médecin, appelé à la hâte, furent inutiles.

Le Patriote d'Angers maintient l'exactitude, de la nouvelle donnée par l'Echo Saumurois, que la Cour d'appel d'Angers avait confirmé l'ordonnance de non lieu rendue par M. le juge d'instruction de Saumur dans la poursuite intentée à M. Feuillant.

On a reçu samedi, dans les lycées de Paris, des textes imprimés de la pétition que les élèves du lycée d'Angers viennent d'adresser à M. le ministre de l'instruction publique relativement à l'instruction religieuse dans les lycées. Ces imprimés sont accompagnés de quelques lignes pour prier les élèves de Paris de se joindre à eux.

La Compagnie d'Orléans va inaugurer un système de cartes d'abonnement qui est destiné à faciliter beaucoup les relations entre toutes les stations desservies par son réseau et notamment à donner satisfaction aux personnes qui habitent les banlieues ou la campagne, et que leurs occupations ou leurs affaires appellent fréquemment à la ville.

A partir du 15 février courant, elle délivrera, à toutes les gares et stations de son réseau, des cartes de toutes classes et variables pour une autre gare, pendant trois mois, six mois et un an.

Le prix de ces cartes a été déterminé de manière à procurer une économie sensible, même sur celui des billets d'aller et retour à destination ou en provenance de Paris qui présentent déjà une réduction de 25 0/0 au moins sur le tarif ordinaire.

Des cartes d'abonnement à moitié prix seront, en outre, délivrées aux élèves des Lycées et Institutions (de Paris ou de la province), ainsi qu'aux apprentis et élèves suivant les cours de dessin de la ville de Paris, âgés de moins de 24 ans.

Enfin, des cartes de circulation valables pour tout le réseau seront également délivrées à partir de la même date.

TOURS.

M. Jules Delahaye, rédacteur en chef du Journal d'Indre-et-Loire, était cité vendredi

devant le tribunal correctionnel de Tours sous l'inculpation de diffamation par MM. Rivière, maire de Tours, Saint-Héran, Plumet et Charpentier, adjoints, et par MM. Cadot et Royer, conseillers municipaux.

Ces républicains avaient estimé la réparation due à leur honneur à 2,000 fr. par tête, soit 12,000 fr., et demandé l'insertion du jugement dans les journaux de Tours et des départements du Loiret et du Loir-et-Cher.

Le tribunal s'est contenté d'infliger à M. Delahaye une amende de 300 francs et d'ordonner l'insertion dans les trois journaux quotidiens de Tours seulement.

Le Journal d'Indre-et-Loire dit à ce sujet :

« Nous pensons que les honorables plaignants sauront un gré infini au tribunal de n'avoir ordonné l'insertion de la sentence que dans les journaux du département. Elle nous semble en effet un peu plus désagréable pour les accusateurs que pour le condamné. Nous doutons même que l'Union libérale éprouve un grand plaisir à publier les considérants exprimés par le tribunal. »

NIORT.

Pendant la nuit du 9 au 10, les habitants de Niort, dit un journal de cette ville, étaient réveillés par le son du clairon et du tambour, et les cris de « au feu, au feu ! »

Une maison bourgeoise était en flamme, presque à l'entrée de la rue de Strasbourg. C'est au premier étage, dans la chambre d'un officier, paraît-il, et pendant son absence, que l'incendie se serait déclaré; une bûche aurait roulé de la cheminée dans la chambre. Un autre officier qui habitait au dessus s'est éveillé à moitié asphyxié et a pu se sauver à moitié habillé.

Quand on s'est aperçu de cet incendie grâce aux aboiements d'un chien, enfermé dans la chambre du premier officier, le feu n'avait que des proportions bien minimes. Un employé des ponts et chaussées disait qu'avec deux seaux d'eau, on l'éteindrait facilement. Mais on n'avait pas ces deux seaux d'eau.

Cela paraît extraordinaire dans une ville comme celle de Niort où des dépenses si considérables ont été faites et sont encore faites chaque jour, pour répandre à profusion les eaux intarissables des sources du Vivier.

C'est, paraît-il, d'après une décision de l'administration ou du conseil municipal que, chaque soir, les réservoirs sont vidés. On voit les résultats de ces mesures irréfutables.

Il a fallu attendre au moins une heure avant d'avoir de l'eau et les nombreux assistants ne pouvaient que regarder brûler la maison. Cette leçon profitera-t-elle à nos édiles ?

On dit que les pertes, évaluées à 16,000 francs environ, sont couvertes par une assurance.

QUESTIONS AGRICOLES.

LA PRODUCTION FRUITIÈRE AUX ÉTATS-UNIS.

Nous trouvons dans un rapport présenté aux Chambres anglaises par ordre de la Reine, par MM. Clare Read et Albert Peel, membres du Parlement, délégués aux États-Unis et au Canada par la commission parlementaire des intérêts agricoles, quelques renseignements intéressants sur la production fruitière dans cette vaste contrée du Nouveau-Monde.

La production fruitière est bien marquée dans toutes les fermes de l'Amérique civilisée, et au marché se trouve la plupart des fruits connus. Plus de 5 millions de pêcheurs fleurissent tous les printemps sur les terres comprises entre la Delaware, la baie de Chesapeake et la région interocéanique du Nord-Ouest.

Dans la vallée du Tennessee, les pêches sont transportées par wagnonnées. Les vergers de poires et de pêches sont très-communs. Ces arbres fruitiers sont si ardemment exploités qu'on en trouve même dans les cimetières.

Les pommes sont aussi très-importantes et augmentent d'année en année, il y a plus de 800,000 hectares en culture; après la pomme vient la pêche: dans le New-Jersey, Delaware et Maryland, il y a des vergers qui contiennent plus de dix, vingt et trente mille arbres.

A Baltimore ainsi que dans d'autres villes, de grands dépôts ont été établis pour recevoir de grandes quantités de fruits; dans ces magasins se trouvent des machines et autres instruments pour favoriser ce vaste commerce.

D'ici peu de temps, les États-Unis nous gorgeront de dessert à bon marché.
(Journal des Campagnes.)

Faits divers.

Le hasard a cette fois fait admirablement les choses! Le lot de 100,000 francs du dernier tirage des obligations de la ville de Paris (emprunt 1876) a été gagné par M. Rousseau, un honnête et brave travailleur qui, à force de labeur, de soins et d'économies, était parvenu, avec le concours de son excellente femme, à élever ses quatre enfants et à s'établir rue Saint-Sulpice.

M. Rousseau, qui est layetier-emballeur, travaille depuis quarante-huit ans; il pourra désormais se reposer, tandis que ses deux fils aînés, de beaux et braves ouvriers, continueront le commerce paternel.

Qu'on juge de l'émotion de toute cette honorable famille, qui ne pouvait hier matin croire à son bonheur!

M. Rousseau ne possédait qu'une seule obligation de l'emprunt de 1876.

Un jeune mendiant demande l'aumône à une dame, qui ouvre son porte-monnaie et lui donne un bon de bouillon.

Le jeune drôle, après avoir examiné le papier :
— Pristi! j'suis pincé. (Textuel.)

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Damon. — M. Ferdinand de Lesseps et sa famille, par Robert Bryon. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Un dimanche dans l'Afghanistan, par R. Bryon. — Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie, par Henri Rivière (suite). — L'agriculture au Canada, par X. Dachères. — Bulletin financier, par Plutus. — La misère en Russie, par R. Bryon. — Causerie de la Ménagère, par Marceline. — Gourrier des Modes, par M^{lle} Iza de Cérigny. — Echees.

GRAVURES : Théâtre-Français : La Princesse de Bagdad, pièce en trois actes, de M. Alexandre Dumas fils. Acte deuxième. — Salon de 1880 : Priscilla la puritaine, tableau de M^{lle} Elisabeth Gardner. — Un dimanche dans la Nouvelle-Calédonie, par Henri Rivière (suite). — L'agriculture au Canada, par X. Dachères. — Bulletin financier, par Plutus. — La misère en Russie, par R. Bryon. — Causerie de la Ménagère, par Marceline. — Gourrier des Modes, par M^{lle} Iza de Cérigny. — Echees.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr.
Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 14 février 1881.

POUR LA PREMIÈRE FOIS A SAUMUR

LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT

Opéra-comique en 3 actes, par MM. Paul Ferrier et Jules Prével, musique de Louis VARNEY.

Bureaux, 7 heures 3/4; rideau, 8 heures 1/4.
S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

COMMERCANTS GÉNÈS momentanément, mais solvables, se procureront AVANCES sur simple signature. Ecrire franco, avec timbre pour réponse, à M. Marius REX, 3, rue des Palanques, 3, Bordeaux.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Émission d'Obligations communales 4 0/0.

En représentation des prêts qu'il consent aux villes, aux communes et aux départements, le Crédit Foncier de France délivre des Obligations communales 4 0/0 de 100 francs et de 500 francs, au porteur ou nominatives.

Ces obligations sont émises au pair, soit au prix de 100 francs pour les obligations d'une valeur de 100 francs, soit au prix de 500 francs pour les obligations d'une valeur de 500 francs. Elles sont remboursables aux mêmes prix, en 60 ans au plus tard, par voie de tirages au sort qui auront lieu les 5 février et 5 août de chaque année.

Les intérêts sont payables : à Paris, au Crédit Foncier ; dans les départements, aux Trésoreries générales et aux Recettes particulières, semestriellement les 1^{er} avril et 1^{er} octobre sur les titres de 500 francs et annuellement le 1^{er} avril sur les titres de 100 francs.

Les demandes sont reçues :

A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ;

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

Plus d'ASTHME
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLERY
à Marseille.

PURIFIEZ LE SANG
ET RETABLISSEZ LES FONCTIONS DE VOS ORGANES
Sans médecine, sans purges et sans frais, par la douce farine de Santé

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Elle surpasse depuis 34 ans toutes les découvertes dans l'intérêt de l'humanité souffrante, réparant les désordres de l'estomac, des intestins,

nerfs, foie, cerveau, vessie, reins, haleine et sang. Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

N^o 78,421. — Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris : « Depuis ma propre guérison par la Revalescière d'une maladie inflammatoire de la vessie, qui avait résisté durant huit ans au traitement des meilleurs médecins, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalescière. Ce qui m'étonne plus que je ne saurais l'exprimer, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de compléter et prompt assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépuratation prompte et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). » — Dedé, professeur de chimie.

N^o 68,380. — M. Perrin de la Hitoles, du consulat français d'Adra, Espagne, écrit que sa fille souffrant horriblement d'éruption de la peau à la faire crier jour et nuit, a été parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure N^o 65,476. — M. le curé Compert, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 47,422. — Epuisement. — M. Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cet aliment, pur de tout mélange artificiel, est le plus parfait reconstituant de tous les organes.

Son adoption universelle ne tardera pas à faire disparaître toutes les infirmités des étiques, la faiblesse et le rachitisme, et à développer une race bien formée et pleine de santé, de beauté et d'intelligence.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

Aux Mères de famille.



La plupart des maladies qui frappent l'humanité, l'Anémie, le Rachitisme, les Dartres, les Eczémas, la Phthisie, la Goutte, le Cancer, etc., ont pour cause une altération du sang.

Le ROB LECHAUX, merveilleuse concentration des principes toniques, rafraîchissants, dépuratifs et iodurés du Cresson, de la Salsepareille rouge, du Quina et de l'éc. d'or, apaisés, purifie le sang, chasse les principes morbides et les vices impurs causes de maladies ; détruit tous les restes des affections spéciales ; stimule l'appétit, active la nutrition et la formation des globules rouges du sang, tonifie les fibres et les chairs ; donne en quelques jours aux jeunes filles anémiques, aux enfants pâles, chétifs et lymphatiques, les couleurs, les forces et la gaieté ; réveille les fonctions vitales ; rend la vigueur qui s'enfuit aux convalescents ; aux personnes sur le retour et aux vieillards affaiblis ; équilibre les éléments du sang et prévient ainsi l'apoplexie et la congestion. — Le fl., 4 fr. ; 6 fl. pour 1 cure, expédiés 21 fr.

Dép. gén. LECHAUX, Pharm., rue St-Catherine, 164, Bordeaux. Broch. inter. N^o. Nombresuses attestations. Saumur, pharmacie Normandine, et toutes les bonnes pharmacies.

GRANDE LOTERIE

AUTORISÉE PAR LE GOUVERNEMENT

TIRAGE DÉFINITIF

Qui aura lieu irrévocablement le 1^{er} JUILLET prochain, sous la surveillance des autorités, en faveur de la Solidarité Universelle Œuvre des Orphelins de la Seine

300,000 billets à un franc

Donnant droit chacun au tirage de 64 lots : De 30,000 fr., — 5,000 fr., — 3,000 fr., — 2,000 fr., — 10 de 500 fr. et 50 de 100 fr.

Je prévient le public que les derniers billets sont en vente chez M. VAN, 119, rue Hauss., contre mandat ou timbres-poste (joindre à la demande un timbre-poste de 15 cent. pour affranchissement des billets). Mettre son adresse bien lisiblement. Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS	ARRIVÉES	ARRIVÉES
DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	11 h. 55 matin.
8 15 —	7 40 soir.	
11 25 —	4 51 —	9 10 soir.
1 17 soir.		
4 55 —		
7 50 —	11 48 —	
DÉPARTS	ARRIVÉES	ARRIVÉES
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.
12 15 soir.	3 50 —	4 28 —
6 45 —	10 47 —	11 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 16 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE MOBILIERE
VOLONTAIRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

A Saumur, rue des Capucins, n^o 32.

Le dimanche 20 février 1884, à une heure de relevée.

DÉSIGNATION :

Bois de lit, table de nuit, table à rallonges, bureau à étagères ; le tout en acajou ; bois de lit et armoire noyer, tables diverses, table de nuit, buffet, chaises cannées et autres ; Matelas, couette, traversins, oreillers, couvertures, couvre-pieds, éredons, rideaux ; Batterie de cuisine, vaisselle, outils divers, bois de chauffage, bouteilles vides et quantité d'autres bons objets. Expressément au comptant.

Le commissaire-priseur, THUBÉ.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

D'UN

BEAU MOBILIER

POUR CAUSE DE DÉPART,

Le mardi 1^{er} mars 1884, à une heure de relevée,

A Saumur, rue du Puits-Tribouillet, n^o 4.

DÉSIGNATION-SOMMAIRE :

Très-belle salle à manger en vieux chêne sculpté avec buffet crédence ; Meuble de salon moderne en très-bon état ;

Chambre à coucher en acajou, chaises et fauteuils divers, armoire à glace ;

Glaces, pendules, rideaux, tapis, buffets, pochettes, lampes, chiffonniers Louis XVI et tables à jeu ; voiture d'enfant ;

Lits en fer, excellente literie, fûts et bouteilles vides ; Objets d'étagère, autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres bons objets.

Expressément au comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ.

A VENDRE

UN PETIT PONEY CORSE

Propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

OFFICE D'HUISSIER

A CEDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M^e CHALET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à M^e BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

A VENDRE

UN CHARIOT SUSPENDU

Une Américaine et un Dogkart.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un HARMONIUM TRANSPOSITEUR pour salon et chapelle, de Christophe et Etienne.

S'adresser au bureau du journal.

On demande un jeune domestique.

S'adresser chez M. LAN, banquier, successeur de M. Le Bras, rue Beau-repaire. (87)

UN JEUNE HOMME, au courant des affaires sur la place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place.

S'adresser au bureau du journal.

M^{me} VALET

Rue de l'Ancienne-Messagerie, 12,

A SAUMUR.

Se chargée de faire la CHEMISE à façon, le raccommodage, chemises de nuit, caleçons et gilets de flanelle pour la clientèle bourgeoise et militaire. (100)

POUR 0,75

En timbres-poste.

On recevra franco, dans toute la France, à domicile, le **Couteau de poche** le plus élégant.

BEAUREGARD, 47, rue Vacon, Marseille. (92)

97, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

ENCRE NOUVELLE

MATHIEU-PLESSY *



Croix de la Légion d'Honneur

à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet

A COPIER

Adoptée par toutes les grandes Administrations.

DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETERIES

MALADIES DE POITRINE

ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge ; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne. car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PNEUMONIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilogram., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vents en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicer, rue d'Orléans. (443)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

MALADIES DE LA PEAU

Dartres, Démangeaisons, Vices du Sang

Pharmacie FONTAINE, TARIN, successeur, 9, place des Petits-Pères, — Paris.

Pommade FONTAINE

LE POT : 2 FR.

Préconisée par les plus grands médecins de Paris : MM. Delzenne, Guibout, Horteloup, Pidoux, Bouchardat, Longel, pour guérir rapidement les dartres et la plupart des maladies de la peau réputées incurables. Son effet est merveilleux contre les rougeurs de la face, l'inflammation des paupières, les hémorroïdes, les démangeaisons de la tête, des oreilles et de toutes les parties du corps (frictions légères chaque soir).

GRAINE DE LIN TARIN

PRÉPARATION NOUVELLE pour combattre avec succès Constipations Coliques Diarrhées Maladies du foie et de la vessie



Marque de fabrique.

Prix de la Boîte ; 1 fr. 30 c.

Salsepareille FONTAINE

LE FLACON : 5 FR.

Salsepareille alcaline et iodurée, dépuratif puissant contre la scrofule, le rachitisme, les maladies dartreuses, syphilitiques, etc. Bien supérieure à la Salsepareille iodurée ordinaire, elle ne délabre pas l'estomac et n'irrite pas l'intestin. (Dose habituelle : de une à deux cuillerées à potage le matin, et autant le soir.)

Salsepareille alcaline simple, dépuratif admirable contre les démangeaisons. — Même dose que la Salsepareille alcaline iodurée.

Salsepareille ferrugineuse, dépuratif, tonique fortifiant par excellence. Une cuillerée à soupe au commencement de chacun des deux repas principaux de la journée.

Dépôt chez M. ERNOULT, pharmacien à Saumur. (734)

PASTILLES GÉRAUDEL

AGISSANT PAR INHALATION ET PAR ABSORPTION
LES SEULES PASTILLES DE GOUDRON
RÉCOMPENSÉES par le Jury international
PARIS — Exposition Universelle de 1878 — PARIS



Rhume, Bronchite, Catarrhe, Enrouement, Irritation de Poitrine, Laryngite, Phthisie et en général toutes les affections contre lesquelles le Goudron est conseillé. Très-utiles aux fumeurs, aux personnes qui fatiguent de la voix et à celles qui sont exposées, dans leurs travaux, à respirer des poussières ou des vapeurs irritantes. L'immense succès de ces Pastilles, en France et à l'Étranger, prouve leur supériorité incontestable.

PRIX DE L'ÉTIUI : 1⁵⁰

VENTE EN GROS : A. GÉRAUDEL, PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE à SAINTE-MÈNEHOULD (Marne)
DÉTAIL : Dans toutes les Pharmacies — Env. 1^{re} contre mand.-poste.

FER BRAVAIS

Adopté dans les Hôpitaux (FER DIALYSE BRAVAIS) Recommandé par les Médecins Contre l'Anémie, Chlorose, Débilité, Epuisement, Parties blanches, etc. Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le meilleur de tous les toniques et reconstituant par excellence ; il se distingue par la supériorité de sa préparation due à des appareils des plus perfectionnés ; il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac ; de plus il ne noircit jamais les dents. C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois. Dépôt principal à Paris, 43, R. LAFFAYETTE et AVENUE DE L'OPÉRA, 30 où l'on trouve également le Quinquina Bravais et les Faux Minéraux. Naturelles de l'Ardeche, Sources du Vernet, etc. Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique et contre-Envoi gratis sur demande affranchie d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.